



Bulletin Officiel

N° 4769 Lundi 12 Janvier 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

ENREGISTREMENT DES INSTITUTIONS FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA LOI FATCA 2

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES ET ORDINAIRES

MODERN LEASING – AGE - 4

BANQUE ZITOUNA – AGO - 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MPBS 5

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES TUNISIE 6

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI - 6

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP INNOVATION 7

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 8

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES 9

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE ZITOUNA 10

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 » 11

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

Communiqué du CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières ci-dessous visées que dans le cadre de la mise en application de la loi américaine "Foreign Account Tax Compliance Act" (FATCA), le Gouvernement tunisien a négocié avec les autorités américaines sur la méthode de coopération avec l'Internal Revenue Service (IRS).

Un projet d'Accord à ce stade a été mis en place en optant pour le modèle " Intergovernmental Agreement" (IGA) selon le modèle A 1. A ce titre, la Tunisie est qualifiée d'Etat qui a réalisé un Accord en Substance à partir du 30 novembre 2014.

En vertu de l'Accord réalisé, les institutions financières tunisiennes s'enregistrent auprès de l'IRS en tant qu'Institutions Financières Réputées Conformes (Deemed Compliant) directement sur le site Web de l'IRS dédié à FATCA ¹.

L'enregistrement permet d'obtenir un "Global Intermediary Identification Number" ou GIIN et d'éviter ainsi les éventuelles sanctions que peuvent encourir les institutions financières tunisiennes.

Il est à rappeler dans ce cadre, qu'une commission nationale tunisienne a été constituée pour la mise en place de la loi FATCA, sous la supervision du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est à préciser que le terme « institution financière » couvre les intervenants suivants sur le marché financier :

- Les intermédiaires en bourse ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Les OPCs ;
- Les sociétés d'investissement à capital risque ;
- Les établissements dépositaires de fonds et de titres dont la Société de dépôt, de compensation et de règlement dénommée Tunisie Clearing ;
- Les fonds communs de sukuk et leurs sociétés de gestion ;
- Les prestataires de services d'investissement non résidents ; et
- Les fonds experts.

Pour de plus amples informations sur les procédures d'enregistrement: obligations et exemptions, consulter le site de l'IRS (<http://www.irs.gov/Businesses/Corporations/FATCA-Governments>).

¹ Pour s'enregistrer consulter <http://www.irs.gov/Businesses/Corporations/FATCA-Foreign-Financial-Institution-Registration-Tool> ou <https://sa2.www4.irs.gov/fatca-rup/>

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

MODERN LEASING

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra Mardi le 27 Janvier 2015 à 10h30 au siège social de la Banque de l'Habitat 18 avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du Capital.
- Modification des articles 6, 9,21 et 33 des statuts de la société.
- Pouvoir

2014 - AS - 2029

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 18 décembre 2014, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 22 janvier 2015 à 11 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin du mandat d'administrateurs
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Nomination d'un administrateur indépendant
- Distribution des jetons de présence
- Pouvoirs

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

2014 - AS - 2030

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société MPBS

Siège social : Route de Gabès km 1.5- 3003 – Sfax- Tunisie

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions MPBS et l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société MPBS est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 166 670 actions et de 1 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 104 670 actions et de 1 million cent quarante neuf mille dinars.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société d'Articles Hygiéniques Tunisie

Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 - Tunis

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions S A H et l'intermédiaire en bourse MAC SA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 08/01/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société S A H est rentré en vigueur le 08/01/2014, Il était composé de 320 856 actions S A H et de 7 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 08/01/2015, ce contrat est composé de 591 711 actions SAH, 3 actions SAH DA2014, 18 actions SAH DA2014/2 et de 3 662 094,661 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouveler.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2033

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Lors de sa réunion du lundi 29 décembre 2014, le Conseil d'Administration de l'UBCI a arrêté les comptes relatifs à l'exercice 2013.

Il a par ailleurs été décidé de tenir l'Assemblée Générale des Actionnaires le jeudi 5 février 2015.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2026

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP INNOVATION
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°19-2014 du 03 avril 2014

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP INNOVATION** aura lieu le **20 janvier 2015**.

FCP INNOVATION présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP INNOVATION
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP Actions
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 1.000 parts de 100 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 19-2014 du 03 avril 2014
Date de constitution	: 19 décembre 2014
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse et la Société Tunisienne de Banque (STB)
Gestionnaire	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis
Dépositaire	: La Société Tunisienne de Banque (STB) Rue Hédi Noura- 1001 Tunis
Distributeur	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat correspond à la valeur liquidative diminuée d'une commission de rachat de :

- 0,5% si le rachat des parts a lieu dans un délai inférieur à 3 mois à compter de la date de souscription
- 0,4% si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 3 mois et 6 mois à compter de la date de souscription
- 0,2% si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 6 mois et 9 mois à compter de la date de souscription
- 0,1% si le rachat des parts a lieu dans un délai compris entre 9 mois et 12 mois à compter de la date de souscription

Pour toute opération de rachat effectuée après une (1) année de la date de souscription, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

Pour plus d'informations sur FCP INNOVATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°15-0885 en date du 12 janvier 2015 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la STB FINANCE, Intermédiaire en Bourse sise au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis.

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS Fonds Commun de Placement Agrément du CMF n°20-2014 du 03 avril 2014

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS** aura lieu le **20 janvier 2015**.

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
Adresse	: 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis
Montant initial	: 100.000 dinars divisés en 1.000 parts de 100 dinars chacune
Références de l'agrément	: Agrément n° 20-2014 du 03 avril 2014
Date de constitution	: 19 décembre 2014
Durée de vie	: 99 ans
Promoteurs	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse et la Société Tunisienne de Banque (STB)
Gestionnaire	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis
Dépositaire	: La Société Tunisienne de Banque (STB) Rue Hédi Nouria 1001-Tunis
Distributeur	: La STB FINANCE- Intermédiaire en Bourse 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

Pour plus d'informations sur FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS, un prospectus vis par le Conseil du Marché Financier sous le n°15-0886 en date du 12 janvier 2015 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la STB FINANCE, Intermédiaire en Bourse sise au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV - 1080 Tunis.

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°20-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, gestionnaire de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 13 janvier 2010 pour une durée initiale de 4 ans, prorogée d'une année par décision du conseil d'administration de TRADERS INVESTMENT MANAGERS du 29 mai 2013, **arrivera à échéance le 13 janvier 2015.**

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TRADERS INVESTMENT MANAGERS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP SERENA VALEURS FINANCIERES.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

BANQUE ZITOUNA

Société Anonyme au Capital de 88.500.000 dinars
Siège social : 02, Boulevard Qualité de la Vie, 2015, Le Kram.
R.C. n° B24162142009 - M.F. n° 000/M/A/1120822/H
Tél. : 71 164 000 - Fax : 71 165 131

La société BANQUE ZITOUNA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'augmentation de son capital social de 18 500 000 dinars , décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2014, réservée à la BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) et ouverte à la souscription le 8 novembre 2014, a été réalisée par l'émission de 18 500 000 actions ordinaires de nominal 1 dinar l'action, avec une prime d'émission de 1 dinar par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de BANQUE ZITOUNA est ainsi porté à 88 500 000 dinars divisé en 88 500 000 actions de nominal 1 dinar chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
«Tunisie Factoring 2014-1»

La société **Tunisie Factoring** porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**Tunisie Factoring 2014-1**» de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars, ouvertes au public le **17 Novembre 2014**, ont été clôturées le **25 décembre 2014**, pour un montant de **15 000 000 DT**.

2014 - AS - 2021

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

Banque Tuniso-Koweitienne
SIEGE SOCIAL : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001- TUNIS-

La Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1», qu'elle a désigné la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière «SCIF», intermédiaire en bourse, sise à Immeuble El Faouz, rue du Lac Oubeira, les berges du Lac, 1053 Tunis, comme intermédiaire agréé mandaté pour l'établissement et la délivrance aux obligataires des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de cet emprunt, et ce, conformément à l'article 2 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

2014 - AS - 2022

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 JANVIER 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,948%		
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,954%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,960%	1 004,612
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,966%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,979%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,991%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,050%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,062%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,068%	999,918
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,075%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,087%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,100%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016	5,115%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,173%	1 002,939
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,450%	911,414
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,530%	995,159
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,803%	1 022,959
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		979,993
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	979,631
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	791,433
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	977,867
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	967,598
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		958,201
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,423
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	949,975
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		962,827

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	153,208	153,250		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,522	13,526		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	99,921	99,913		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,393	1,394		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,456	37,465		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	50,942	50,954		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	162,390	162,573		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	576,879	577,045		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	112,415	112,320		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	124,748	124,543		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	120,224	120,363		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	111,955	111,920		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	94,280	94,332		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	131,307	130,988		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	91,810	91,659		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,501	102,159		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	99,758	99,966		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	99,865	100,617		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 441,610	1 440,405		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 384,060	2 379,684		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	112,115	108,784		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	104,656	104,090		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	131,144	130,776		
24 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 207,035	1 211,433	1 208,792		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	133,707	132,008		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,318	16,151		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 159,450	5 128,297		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 013,575	4 984,117		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,340	2,319		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,030	2,020		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116	1,111		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
32 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	108,599	108,635
33 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	104,088	104,116
34 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	106,020	106,125	106,155
35 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	102,833	102,844
36 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	104,029	104,066
37 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	106,910	106,934
38 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	104,424	104,461
39 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	103,089	103,119
40 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	103,168	103,195
41 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	105,188	105,217
42 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	102,208	102,236
43 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	104,275	104,308
44 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,316	104,348
45 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	106,795	106,827
46 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,639	105,738	105,772
47 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	103,428	103,458
48 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,629	102,725	102,757
49 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	104,804	104,836
50 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	102,890	102,924
51 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	103,805	103,836
52 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	104,990	105,022
53 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	102,758	102,793
54 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,615	103,721	103,755
55 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	105,043	105,071
56 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	102,470	102,502

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
57	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,527	10,537	10,540
58	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	102,899	102,927
59	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	104,113	104,148
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
60	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	101,542	101,624
SICAV MIXTES								
61	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,311	65,008
62	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	148,150	147,630
63	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 483,165	1 479,342
64	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	112,630	112,809
65	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	111,357	111,507
66	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	84,572	84,617
67	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,179	17,212
68	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	272,658	272,220	271,643
69	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,567	31,567
70	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 391,558	2 390,052
71	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,777	76,686
72	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,480	57,410
73	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	99,400	99,158
74	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	108,319	107,843
75	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	94,934	94,480
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,421	11,413	11,409
77	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	12,387	12,378	12,382
78	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	15,946	15,885	15,871
79	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	14,845	14,767	14,755
80	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	12,928	12,933
81	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,496	11,477
82	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,662	10,645
83	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,727	10,727
84	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	126,200	126,336
85	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	124,582	124,496
86	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,807	10,805
87	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	106,195	106,189
88	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,353	20,302
89	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	73,753	73,460
90	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	76,710	76,466
91	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,358	97,402
92	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	85,355	85,225
93	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	96,902	97,149
94	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	104,429	104,449
95	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	9,127	9,083
96	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	7,151	7,082
97	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	104,096	103,672
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
98	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	103,033	103,033	102,656
99	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	99,614	99,614	98,721
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	140,321	141,033
101	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,613	10,375
102	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	124,085	121,670
103	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	121,804	121,199
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	104,700	104,765
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,846	104,509
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	176,735	176,793
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	163,197	163,480
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	144,180	144,223
109	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	11 661,396	11 683,250
110	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,339	18,102
111	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	134,215	133,552
112	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,666	103,413
113	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	85,902	85,868
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	117,445	115,866
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 808,478	8 778,793
116	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,098	8,925
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,168	98,851
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
118	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	8,888	9,739
119	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,181	98,950

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel